

	<p align="center">DEPARTEMENT DU NORD</p> <p align="center">COMMUNE DE MONS EN PEVELE</p> <p align="center">230 rue du Moulin 59246 MONS EN PEVELE</p> <p align="center">EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
	<p>L'an deux mil VINGT SIX Le SEIZE AVRIL à 19H00</p> <p>Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents représentés : 4 Absents non représentés : 1 Votants : 18</p> <p><u>DELIBERATION</u> <u>2026-28</u></p>	<p>Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre</p> <p>Absents excusés : Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis</p> <p>Etaient absents : Mr DELANNOY Michel</p>
	<p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

PEVELE

ID : 059-215904111-20260416-2026_28-DE

S²LOW

FONDS DE CONCOURS CCPC : REVALORISATION SUBVENTION POUR LE PLATEAU MULTISPORTS

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de réalisation d'un plateau multisport,

Vu la délibération antérieure sollicitant et ayant permis l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 32 698 € par la communauté de communes,

Considérant que le coût total du projet est arrêté à 99 081,70 € HT,

Considérant que le règlement des fonds de concours prévoit que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par la commune, soit 50 % du coût HT de l'opération en l'absence d'autres subventions,

Considérant que le montant maximal de fonds de concours mobilisable est ainsi fixé à 49 540,85 €,

Considérant que, compte tenu du montant déjà attribué de 32 698 €, le montant complémentaire pouvant être sollicité s'établit à 16 842,85 €,

Considérant que la commune ne bénéficie d'aucune autre subvention pour ce projet,

Considérant que ce financement respecte également le plafond de 80 % d'aides publiques,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- de solliciter auprès de la communauté de communes un **fonds de concours** à la différence entre le montant maximal autorisé et la somme déjà perçue, soit un montant de **16 842,85 €**, pour la réalisation du plateau multisport ;
- de préciser que ce montant vient en complément du fonds de concours déjà attribué de 32 698 € ;
- de confirmer que le financement de l'opération respecte les règles applicables, notamment que le fonds de concours n'excède pas la part financée par la commune ;
- d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération ;
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette demande.

POUR : 18 – ABSTENTION 0 – CONTRE 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire
Sylvain PEREZ

